

Communiqué de presse

Résultat regrettable mais qu'il faut respecter – les initiants devront maintenant tenir parole

La Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) regrette mais respecte le résultat du vote d'aujourd'hui concernant l'initiative sur les résidences secondaires. Sa mise en œuvre présentera des difficultés techniques et juridiques. Les initiants devront donc tenir parole et proposer des solutions d'application pragmatiques.

L'électorat suisse a décidé aujourd'hui une solution schématique pour remédier aux problèmes liés à la construction des résidences secondaires. Durant sa campagne, la CGCA a souligné être consciente de la problématique, mais vouloir cependant l'aborder de manière adaptée. Corrélativement, la CGCA avait appuyé la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire en tant que contre-projet indirect à l'initiative. Qui plus est, cantons et communes ont déjà initié l'application de mesures appropriées, notamment par l'introduction de quotas, de contingentements et de charges financières pour lutter contre les lits froids. Ces mesures, désormais devenues caduques, sont remplacées par un taux rigide de 20%.

La mise en œuvre de l'initiative engendrera de nombreuses difficultés techniques et juridiques, l'initiative ne répondant pas à différentes questions. De même, les diverses promesses concernant les dérogations, faites par les initiants durant la campagne, devront être honorées. Ceci est valable en particulier pour les résidences secondaires commercialisées à des fins touristiques, pour les résidences secondaires sur les territoires à infrastructures insuffisantes, pour la conversion en résidences secondaires lors d'héritages, pour les résidences secondaires occupées par des salariés ou des personnes en formation, ainsi que pour la vente des résidences secondaires existantes.

A travers le verdict d'aujourd'hui, l'électorat suisse a donné une nouvelle dimension à la protection du paysage. Dans le contexte de la construction de résidences secondaires, la protection du paysage, jusqu'ici spécifique, sera désormais schématique. Elle atteint ainsi une dimension économique de grande ampleur, car le développement commercial de toute une partie du pays sera sensiblement altéré, conduisant à un clivage politique et économique dommageable pour la Suisse. Pour compenser cette disparité, force est de constater que la tarification appropriée de la protection du paysage devra également être examinée.

Altdorf, le 11 mars 2012

Personne de contact:

M. le Conseiller d'Etat Markus Züst, Président de la CGCA, tél.: 079 / 342 18 00

La Conférence gouvernementale des cantons alpins - un bref portrait

La Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) a été fondée en 1981. A ce jour, en font partie les **gouvernements des cantons d'Uri, d'Obwald, de Nidwald, de Glaris, des Grisons, du Tessin et du Valais**. Au début, son but se limitait à la coordination de problèmes en relation avec l'utilisation de la force hydraulique. Aujourd'hui, elle tend à une représentation commune de tous les désirs et intérêts spécifiques à la montagne. Il s'agit en particulier des thèmes de l'eau et de l'utilisation de la force hydraulique, de la circulation, du tourisme ainsi que des services publics en général. Une importante tâche actuelle réside dans la collaboration pour l'élaboration de la Nouvelle politique régionale (NPR) de la Confédération. La superficie des sept cantons réunis dans la CGCA correspond à une proportion de 43% de la superficie totale de la Suisse. Dans les cantons de la CGCA vivent environ 1'000'000 personnes soit 13% de la population suisse. La densité de population moyenne dans le périmètre de la CGCA est d'environ 70 personnes par kilomètre carré (Suisse: 176 personnes/km²). La présidence de la CGCA change à intervalles réguliers entre les cantons.